

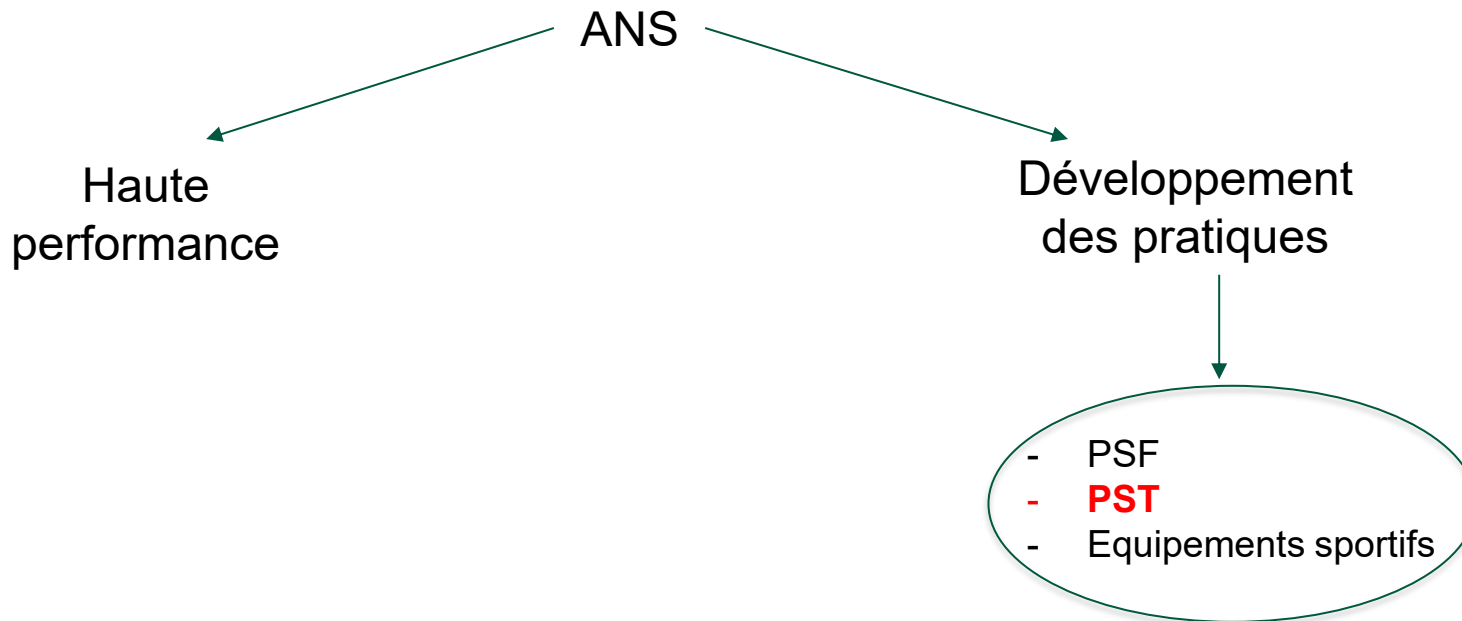
Emploi, aides financières des associations : fonctionnement de l'ANS dans les services déconcentrés

François FAIVRE

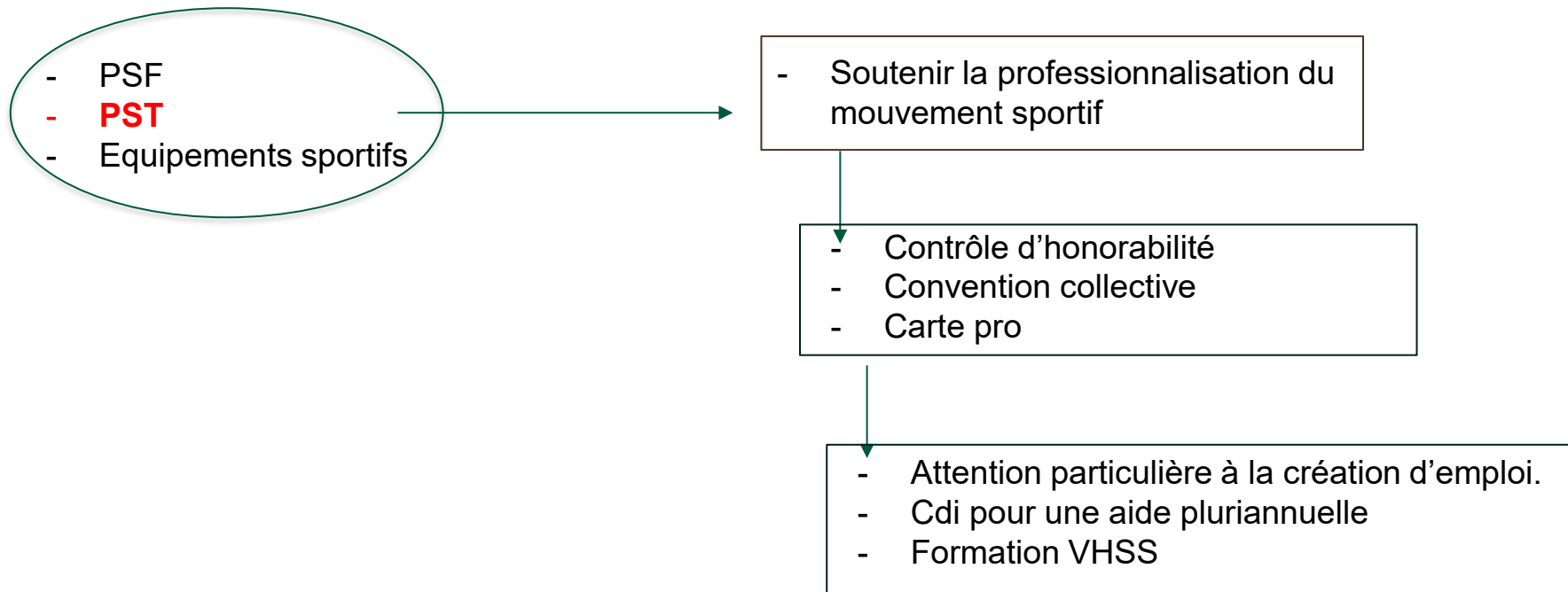
CAS – DRAJES BFC

francois-regis.favre@ac-besancon.fr

Contexte



Contexte



Dispositifs actuels de l'emploi

- Aides pluriannuelles (3 x 12 000€ maximum pour 1 ETP) versées N, N+1 et N+2
- Aides ponctuelles (12 000€ maximum pour 1 ETP) sur création ou consolidation de poste
- ESQ parasport (3 x 17 600€)

Fonctionnement au sein des services

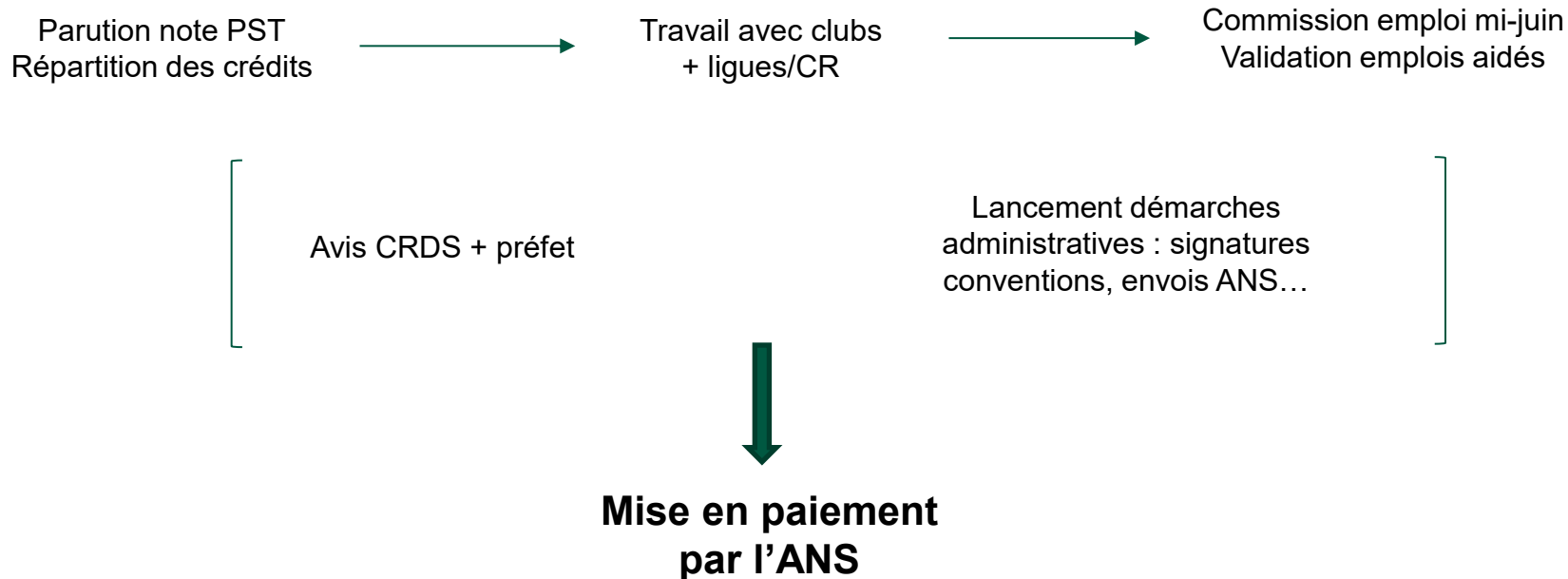
- Un référent nommé par thématique qui gère son enveloppe
- Travail conjoint avec les SDJES de chaque départements

Déroulé :

1. Parution note régionale (mars 2026)
2. Ouverture LCA sur une période donnée
3. Dépôt des dossiers par les assos
4. Analyse des dossiers via OSIRIS + tableau récap (avril – mai)
5. Validation par la DRAJES (juin)
6. Mise en paiement par l'ANS (septembre – octobre)

2 campagnes : JUIN puis SEPTEMBRE pour écouler les crédits restants

Fonctionnement campagne emploi ANS



Rôle de la DRAJES

- Travail continu tout au long de l'année avec les structures souhaitant créer un poste
- Compilation et suivi des documents administratifs
- Gestion des dossiers ligues/CR
- Coordination des 8 SDJES et mise en place des commissions emploi
- Lien avec l'ANS et appui administratif des SDJES

PST

Parution des crédits dans la note chaque début d'année puis rédaction d'une note régionale par la DRAJES
4 enveloppes :

- Emploi - Plan de Prévention des noyades – SRAV – autres politiques publiques (Sport santé, hdcp)

Récapitulatif de la répartition par région des crédits 2025 – par sous-type de financement

REGION	PST EMPLOI	PST - AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES	Dont partenariats "savoir nager"	Enveloppe complémentaire	TOTAL PST 2025	BOP DECLINAISON TERRITORIALE
HEXAGONE						
Auvergne-Rhône-Alpes	5 311 869 €	1 303 000 €			6 614 869 €	50 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	2 064 700 €	452 000 €			2 516 700 €	49 000 €
Bretagne	2 430 000 €	546 000 €			2 976 000 €	54 000 €
Centre-Val-de-Loire	2 045 600 €	412 000 €			2 457 600 €	72 000 €
Grand-Est	3 596 639 €	889 000 €			4 483 639 €	47 000 €
Hauts-de-France	3 844 175 €	957 000 €			4 801 175 €	54 000 €
Île-de-France	8 602 290 €	1 976 000 €	200 000 €		10 578 290 €	25 000 €
Normandie	2 483 980 €	533 000 €			3 016 980 €	45 000 €
Nouvelle-Aquitaine	4 989 299 €	975 000 €			5 964 299 €	72 000 €
Occitanie	4 943 294 €	970 000 €			5 913 294 €	72 000 €
Pays-de-la-Loire	3 050 351 €	619 000 €			3 669 351 €	63 000 €
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3 417 500 €	825 000 €	200 000 €		4 242 500 €	45 000 €
SOUS-TOTAL HEXAGONE	46 779 697 €	10 455 000 €	400 000 €		57 234 697 €	648 000 €

Fonctionnement campagne emploi ANS

ANNEXE 2 – 2025

Répartition par région des crédits de paiement pour l'emploi en 2025*

	Emplois Agence en cours	Dont ESQ para sport en cours	dont Emplois Campus en cours**	dont Emplois socio-sportifs	Création* emploi	Total par Région
HEXAGONE						
Auvergne-Rhône-Alpes	3 725 869 €	274 000 €	324 000 €	960 000 €	1 586 000 €	5 311 869 €
Bourgogne-Franche-Comté	1 520 700 €	123 200 €	48 000 €	520 000 €	544 000 €	2 064 700 €
Bretagne	1 765 000 €	193 600 €	132 000 €	780 000 €	665 000 €	2 430 000 €
Centre-Val de Loire	1 544 600 €	149 600 €	60 000 €	700 000 €	501 000 €	2 045 600 €
Grand Est	2 516 639 €	158 400 €	84 000 €	540 000 €	1 080 000 €	3 596 639 €
Hauts-de-France	2 679 175 €	216 437 €	180 000 €	1 000 000 €	1 165 000 €	3 844 175 €
Île-de-France	6 196 290 €	371 000 €	204 000 €	2 360 000 €	2 406 000 €	8 602 290 €
Normandie	1 835 980 €	105 600 €	72 000 €	620 000 €	648 000 €	2 483 980 €
Nouvelle Aquitaine	3 801 299 €	352 000 €	464 228 €	1 340 000 €	1 188 000 €	4 989 299 €
Occitanie	3 762 294 €	510 400 €	408 400 €	1 440 000 €	1 181 000 €	4 943 294 €
Pays de la Loire	2 297 351 €	167 200 €	126 857 €	980 000 €	753 000 €	3 050 351 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 413 500 €	272 800 €	176 300 €	700 000 €	1 004 000 €	3 417 500 €
SOUS-TOTAL HEXAGONE	34 058 697 €	2 894 237 €	2 279 785 €	11 940 000 €	12 721 000 €	46 779 697 €

Temps d'échanges/Questions



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

Présentation Service Emploi de l'IEFF

Webinaire Ligue de Bourgogne Franche Comté

Un service dédié à l'Emploi au niveau fédéral

- ▶ Le Comité Stratégique Emploi-Formation en date du 8 novembre 2022 a décidé d'octroyer la compétence emploi à l'IEFF
- ▶ Depuis mars 2023, le service Emploi a pour objectif :
 - ⇒ La gestion opérationnelle du FAFA Emploi
 - ⇒ Le développement de l'Emploi au sein des clubs amateurs
 - ⇒ L'insertion professionnelle des éducateurs diplômés
 - ⇒ La création d'un Observatoire des Métiers et de l'Emploi du Football
- ▶ Le service Emploi est constitué de 2 personnes:
 - ⇒ Luc HERNU
 - ⇒ Baptiste WATEL
- ▶ Une offre d'emploi dans votre Ligue
 - ⇒ Amplitude



SOMMAIRE



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

1 Impact de l'Emploi

2 FAFA Emploi

3 Penser pérennisation

4 D'autres soutiens...



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

1 Impact de l'Emploi



Impact de l'emploi sur le nombre de licenciés

Des chiffres intéressants notamment sur la féminisation...

	Tous clubs confondus		Club disposant d'un FAFA Emploi	
	Evolution du nombre de licenciés	Evolution du nombre de licenciées	Evolution du nombre de licenciés	Evolution du nombre de licenciées
Entre 20/21 et 24/25	25 %	41%	30%	60%
Entre 21/22 et 24/25	12%	21%	20%	33%
Entre 22/23 et 24/25	7%	12%	12%	18%

A retenir :

- Un club disposant d'un FAFA Emploi voit une augmentation de son nombre de licenciés et plus particulièrement des licenciées féminines
- Plus l'emploi est sur la durée, plus l'augmentation sera importante
- La tendance (à confirmer d'ici la mi saison) est que les clubs employés fidélisent davantage



Impact de l'emploi sur les dispositifs fédéraux

	9 304 clubs non-employeurs	4 660 clubs non-employeurs de plus de 100 licenciés	2 659 clubs employeurs
PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL PEF	10%	19%	47%
CLUB LIEU DE VIE	1%	2%	6%
LABEL JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE	7%	13%	51%

A retenir :

- Un club employeur sera plus investi dans les différents projets fédéraux qu'un club non-employeur



Quelques éléments d'une enquête en cours.....

***MAD:**

Mise à Disposition

	BMF sous contrat	BEF sous contrat	Clubs Employeurs
Emploi en parallèle	31%	39%	de BMF
CDI	66%	76%	22% utilisent la MAD* 49% sont intéressés
Temps plein	69%	64%	de BEF
			10% utilisent la MAD* 70% sont intéressés





INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

2 FAFA Emploi





FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA >



ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR FFF.FR/FAFA

Le FAFA Emploi

au service

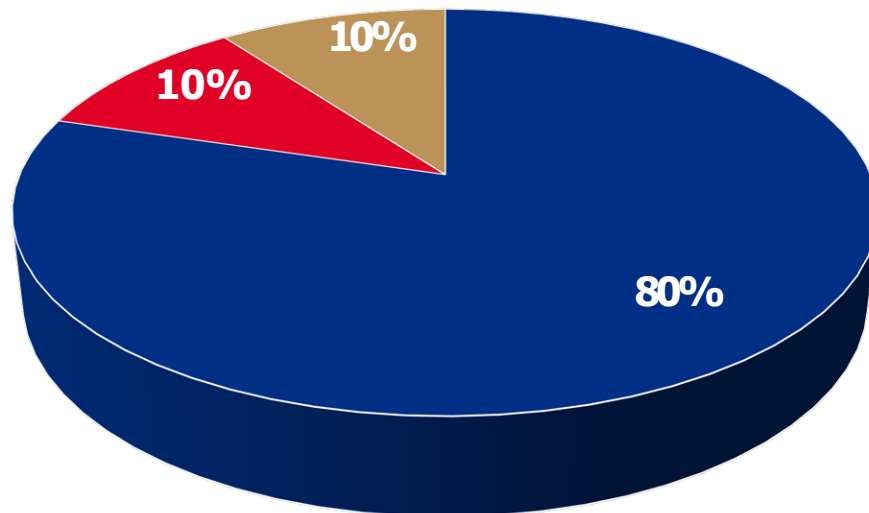
de la structuration des clubs FFF

du projet fédéral

de la politique emploi FFF

de l'engagement sociétal FFF

→ 118 postes créés en 2025/2026 dans le cadre du FAFA dont 6 postes en Ligue Bourgogne Franche Comté



494 postes en cours de
financement
dont 26 en LBFC

Budget : 3,6M en 2025/2026

■ Sportif ■ Administratif et Sportif ■ Administratif





INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

ORIENTATIONS FAFA EMPLOI 2026-2027

Les grands principes - l'éligibilité

Objectif : structurer le club pour pérenniser et développer son activité par la création **d'un poste de responsable**

- Accompagner la création d'emploi structurant (CDI) **à minima à mi-temps (17h30/semaine)** au sein des clubs amateurs de Football autour de 3 postes :

⇒ Responsable Sportive/Sportif

- (BMF minimum - Carte professionnelle - Licence Technique Régionale sous contrat)

OU

⇒ Responsable Administrative/Administratif

- (Diplôme bac +2 + Licence dirigeant)

OU

⇒ Responsable Administratif (ve) et Sportif (ve)

- (Diplôme bac +2 + BMF minimum - Carte professionnelle - Licence Technique Régionale sous contrat)

Ouverture aux diplômés du
CDSSA pour la saison 26/27

22



Montant de l'aide FAFA Emploi 2026/2027 (sur la base d'1ETP: 35h/semaine)

2025/2026

1 ^{ère} saison de financement	8 000 €
2 ^{ème} saison de financement	8 000 €
3 ^{ème} saison de financement	8 000 €

Aide proratisée en fonction du temps de travail

Orientations 2026/2027

(dans l'attente des derniers arbitrages du BELFA)

1 ^{ère} saison de financement	12 000 €
2 ^{ème} saison de financement	10 000 €
3 ^{ème} saison de financement	8 000 €
4 ^{ème} saison de financement	6 000 €
5 ^{ème} saison de financement	4 000 €

Financements complémentaires (dans l'attente des derniers arbitrages du BELFA)

- ✓ Valorisation de l'aide financière en lien avec les priorités fédérales
→ **Majoration de 2.000€/** saison pour un poste tenu par une femme

Sur la base d'1 ETP

- ✓ Valorisation des clubs formateurs
→ **Majoration de 1.500€** (sur la base d'1 ETP) pour la première année du financement, si le club embauche un diplômé* de la saison 2024/2025 ou 2025/2026 et formé au sein de ce même club.

Sur la base d'1 ETP

*Formation dispensée par la F.F.F (BMF/ BEF/ DESJEPS/ BEPF/ BEFF/ CDSSA)

- ✓ Aide exceptionnelle à la seconde année d'apprentissage d'une **formation bi-qualifiante** du CFA des Métiers du Football (en l'absence d'aide de l'Etat)
→ Pour les contrats ayant débuté en 2025/2026 et 2026/2027
→ **Aide de 400€** par mois sur une formation de niveau 4 (BMF BPJEPS)
→ **Aide de 360€** par mois sur une formation de niveau 5 (BMF DEUST / CDSSA)

FOCUS






Modalités de versements



FAFA Emploi et aide à l'apprentissage

- 50% en décembre
 - 50% en juin
- Possibilité de cumuler l'aide FAFA Emploi avec d'autres aides (ANS, régionales...)
- sauf dispositif 1000 emplois socio-sportifs
- 



Informations pratiques

- Rencontrer physiquement A. MENIGOZ, la référente FAFA Emploi de votre Ligue
- Déposer sa demande sur l'outil informatique FAFA (via Footclubs) prévu à cet effet au plus tard **le 4 mai 2026**
- Recevoir l'accord de recevabilité et de conformité du Bureau Exécutif de la LFA **avant la date effective d'embauche** de la/du salariée.e
 - Embauche à réaliser à partir du 01/07/2026 et au plus tard le 01/11/2026
- Embauche des diplômés CDSSA (sortie de formation en janvier 2027)
 - *Possibilité de déposer un dossier pour la campagne 2026/2027, en embauchant le salarié titulaire du CDSSA au 1^{er} janvier 2027*



Rappel

Depuis 2025/2026, un club ayant déjà bénéficié du FAFA Emploi est éligible mais non prioritaire **sous 3 conditions cumulatives:**

- Le 1^{er} poste n'est plus en période de financement
- Le 1^{er} poste est pérennisé
- La nouvelle demande concerne un autre type de poste de responsable clairement défini

Postes déjà obtenus	Exemples de nouveaux postes éligibles
Responsable Administratif	Responsable Sportif
Responsable Sportif	Responsable Administratif
Responsable Sportif	Responsable Ecole de Football
Responsable Sportif	Responsable Sportif Féminin
...	...



Groupement d'Employeurs (GE)

Eligibilité d'un emploi exercé dans un club sous contrat avec un GE sous conditions :

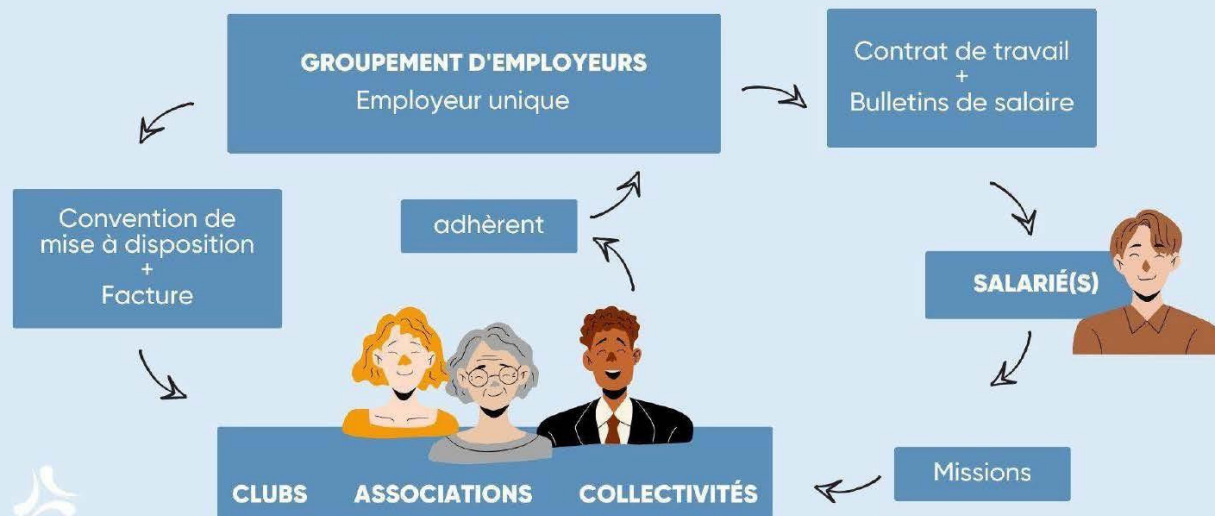
- ▶ Contrat de travail entre le salarié et le GE dans les mêmes conditions qu'avec un club
 - ❑ CDI minimum 0,5 ETP
 - ❑ Equivalent de la rémunération Groupe 3 minimum de la CCNS

- ▶ Aide financière versée au club pour une mise à disposition par le GE d'un 0,5 ETP minimum

- ▶ Fourniture des différentes pièces habituelles dont :
 - ❑ Contrat et convention de mise à disposition de 12 mois minimum
 - ❑ Facture acquittée en remplacement de la fiche de paie



LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS PROFESSION SPORT & LOISIRS COMMENT ÇA MARCHE ?



Rétroplanning de la campagne 26-27

Rencontre obligatoire du club avec le référent emploi de la ligue

1

19 février 2026

Webinaire national
« Financer un emploi
par club »

2

16 Mars 2026

Ouverture de la
plateforme
Début des dépôts de
dossiers par les clubs
et des traitements
par Ligue

3

4 Mai 2026*

Fin de dépôt des
dossiers sur l'outil
par les clubs

*Particularités
territoriales
éventuelles

4

15 Mai 2026

Remontées à l'IEFF
des dossiers classés
par Ligue

5

Traitement des
dossiers par l'IEFF
puis validation par
la Commission
FAFA Emploi et le
BELFA

6

Mi Juin 2026

Réponses aux clubs



*Le service emploi reste à
votre disposition pour
vous accompagner*



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

3

Penser pérennisation



Penser pérennisation

Soyons P.R.E.T.S. à Agir Ensemble pour l'Emploi

- ▶ Penser **pérennisation** dès la **création** de l'emploi
- ▶ Penser l'emploi comme une **RESSOURCE** au service d'un projet club et de la société
- ▶ Penser l'accompagnement des clubs pour une meilleure **employabilité**
 - ⇒ Service emploi régional



Les questions que l'on peut se poser...

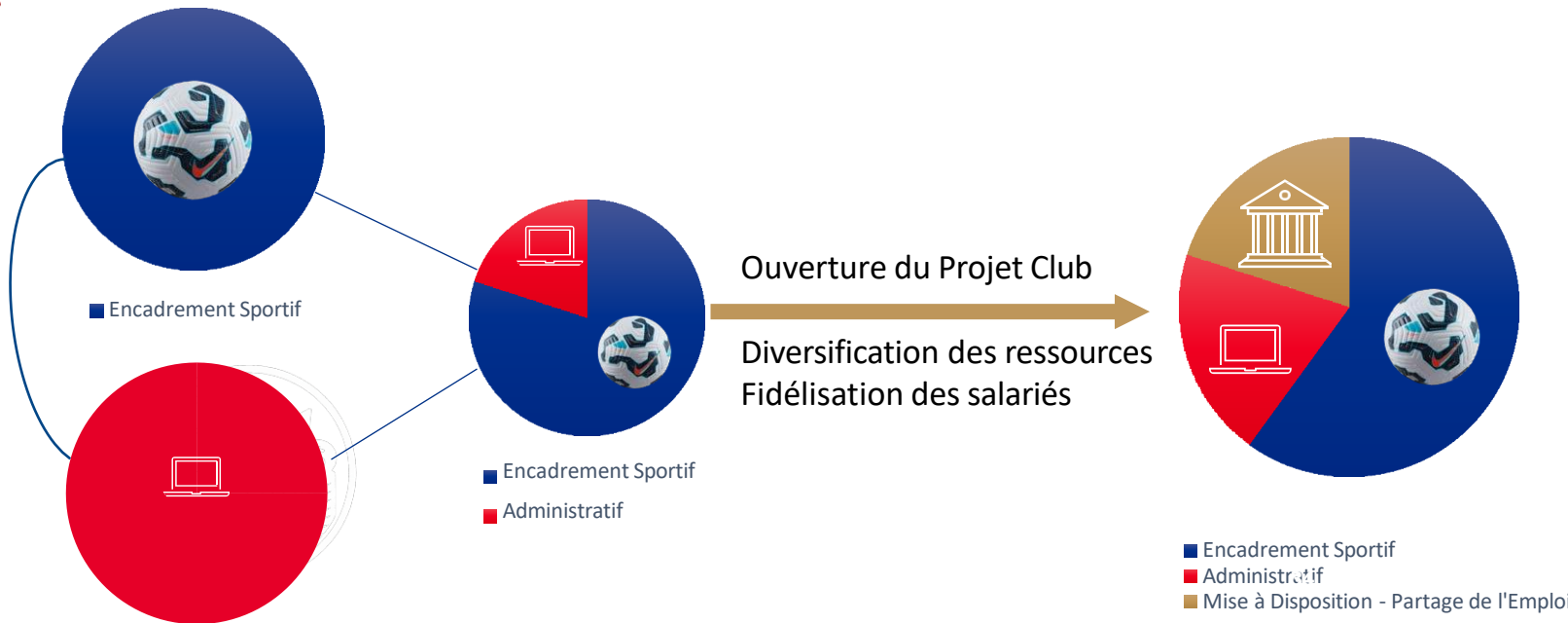
Quelles missions pour assurer un contrat à temps plein ?

Comment trouver les ressources financières pour financer le poste ?

Quelles évolutions pourrais-je apporter au salarié ?



La « vie de l'emploi » dans nos clubs...



Penser l'emploi dans un club comme une **RESSOURCE** au service d'un **projet de territoire** en lien avec les partenaires institutionnels (Collectivités...), associatifs et de l'entreprise
→ Mutualisation et partage de l'emploi



Exemples de Mise à Disposition

- Mise à disposition du salarié aux collectivités
 - ⇒ Temps périscolaires, organisation de stages vacances, ou divers événements...
- Cadre juridique et financier
 - ⇒ Mise à Disposition
 - Remboursement et prise en charge du salaire chargé
 - Non lucratif
 - ⇒ Prestation
 - Tarif défini par le club
 - Lucratif



Autre option : le partage de l'Emploi

- Le salarié possède un seul employeur
 - ⇒ Intervient dans différentes structures
- Le Groupement d'Employeurs recrute un éducateur sportif, qui organise la répartition dans différentes structures :
 - ⇒ Un ou plusieurs clubs de football
 - ⇒ Centre de Loisirs
 - ⇒ ...
- ➔ Le club de football n'est plus employeur



En complément... d'un contrat avec le club

- Par exemple : Un éducateur possède un contrat à mi-temps au club
- Quelques pistes
 - ⇒ Utilisation du réseau de partenaire du club pour un second contrat à mi-temps
 - ⇒ L'éducateur peut également être Assistant d'Education et peut intervenir au sein d'une Section Sportive
 - ⇒ ...



Pérenniser, mais comment..?

Quelques exemples

- Evènements sportifs
 - ⇒ Tournois, match de gala, stages vacances...
- Evènements extra sportifs
 - ⇒ Loto, Kermesse, Tombola, Soirée dansante, Tournoi de cartes...
- Ouverture à de nouvelles pratiques
 - ⇒ Sections Golf Foot, Cécifoot, FitFoot...
- Réponse à des appels à projets
 - ⇒ Santé, Insertion, Education...
- Mise à disposition du salarié/ Partage de l'Emploi





INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

4

D'AUTRES SOUTIENS...



Site IEFF « maformation.fff.fr »

Onglet Emploi : retrouvez-y toutes les informations sur l'emploi [Cliquez ici](#)



LE SERVICE EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

En mars 2023, l'Institut Emploi Formation du Football (IEFF) a créé un service emploi et insertion professionnelle afin d'optimiser l'accès à l'emploi au sein du milieu fédéral et développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football à travers la formation. Au sein des ligues et des districts, vous trouverez des services pour vous accompagner dans vos démarches. Des référents emplois sont présents au sein des ligues afin de renseigner et d'orienter au mieux les clubs et éducateurs.

Les objectifs du service Emploi et Insertion professionnelle :

- La gestion opérationnelle du FAFA Emploi
- Le développement de l'Emploi au sein des clubs amateurs
- L'insertion professionnelle des éducateurs diplômés
- La création d'un Observatoire des Métiers et de l'Emploi du Football

[Contacter le service](#)



REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ EMPLOYEURS IEFF
ET PARTAGEZ AUTOUR DE VOUS!

Nouveaux financements



Actualités

Bonne pratiques



Nouvelles réglementations...

Rejoignez les 600 membres...

41



Centre de Ressources DLA

Outils indispensables pour la création et le financement de l'emploi [Cliquez ici](#)

Le DLA,
pour quoi faire ?



Renforcer
son **modèle**
économique



Améliorer
sa **stratégie**



Consolider
ses **emplois**



Revoir sa
gouvernance ou
son **organisation**



Développer ses
partenariats

ou vous accompagner
sur d'**autres enjeux**
selon vos besoins !



Contacts utiles Service Emploi de l'IEFF

Retrouvez toutes les informations sur notre site web : [Emploi et Insertion professionnelle](https://emploi.ieff@fff.fr)



emploi.ieff@fff.fr



Luc HERNU

Responsable du
Service Emploi et
Insertion
Professionnelle

Baptiste WATEL

Chargé de mission
Emploi





INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

MERCI

CALENDRIER - FAFA EMPLOI

25 MARS



Réunion
d'informations
Clubs
VISIO

26 MARS
23 AVRIL



Module "Gérer
l'emploi dans son
club - la boîte à
outil"

28 AVRIL /
4 MAI



Dépôt des dossiers

CENTRE DE RESSOURCES

Retrouver toutes les informations sur le
FAFA Emploi et bien d'autres...



DES QUESTIONS ?

Contactez le Service Aux Clubs et
Formation

-  03.73.63.01.67 / 65 – 06.18.38.76.63
-  ir2f@lbfc.fff.fr
-  <https://atoutclub.lbfc-foot.fr/>
-  15 rue Ernest Champeaux 21000 -
Dijon



Amandine MENIGOZ

Responsable du Service Aux Clubs et
de la Formation